

# Vision

Le Tribunal administratif du travail : un tribunal **unifié**, **accessible** et **d'avant-garde** qui offre aux citoyens des **services de qualité**, et ce, partout au Québec.



*Tribunal  
administratif  
du travail*

Québec 

## Un tribunal unifié

Le Tribunal administratif du travail est un nouveau tribunal qui cumule les compétences auparavant dévolues à la Commission des lésions professionnelles et à la Commission des relations du travail. Il doit développer une vision, une culture organisationnelle et des façons de faire qui lui sont propres. Pour que les citoyens et les employés du Tribunal y adhèrent le plus rapidement possible, les réalisations suivantes sont prioritaires :

- harmoniser les processus opérationnels;
- élaborer, dans la mesure du possible, des politiques, directives et orientations applicables à toutes les divisions du Tribunal;
- habiliter certains membres à siéger dans plusieurs divisions du Tribunal;
- habiliter certains membres du personnel à agir en conciliation dans une plus grande variété d'affaires;
- favoriser la cohérence dans l'interprétation des dispositions de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail susceptibles d'application dans plusieurs divisions du Tribunal;
- créer un nouveau site Web à l'image du Tribunal;
- accueillir éventuellement la clientèle de Montréal et de Québec au même endroit.

## Un tribunal accessible

Le Tribunal vise à devenir un modèle en matière d'accessibilité à la justice :

- en étant présent dans toutes les régions du Québec;
- en offrant un vaste éventail de services et en s'assurant qu'ils sont uniformes d'une région à l'autre afin que les citoyens et les représentants s'y retrouvent facilement;
- en adoptant des règles de preuve et de procédure simples, souples et adaptées, lorsque nécessaire, aux particularités propres à chaque division;
- en mettant en place des moyens de communication diversifiés et de nombreux services en ligne;
- en utilisant un langage adapté à la réalité des citoyens peu habitués au domaine juridique.

## Un tribunal d'avant-garde

Les besoins des citoyens évoluent constamment et le Tribunal doit être à leur écoute afin de déployer des moyens qui répondront à leurs attentes, que ce soit :

- le choix de solutions et d'outils technologiques de pointe;
- l'aménagement de salles d'audience numériques;
- la tenue d'audiences par visioconférence;
- l'ouverture à de nouvelles approches en matière de conciliation;
- le respect des principes de développement durable.

## Des services de qualité

Le Tribunal accorde une grande importance à la qualité rédactionnelle et à la cohérence de ses décisions, lesquelles doivent être rendues à l'intérieur des délais prévus par la loi.

Dans les autres sphères d'activités, il se préoccupe de rendre ses services à l'intérieur de délais optimaux, avec rigueur et selon de hauts standards de qualité, principalement :

- lors de la tenue des audiences et des séances de conciliation;
- lors du traitement des plaintes formulées par les citoyens;
- lorsque les citoyens communiquent avec le Tribunal pour obtenir des renseignements ou une aide de nature administrative;
- lorsque les citoyens consultent le site Web du Tribunal.